

La santé et le bien-être cesseront alors d'être un ballon que les honorables députés de la droite n'ont cessé de pousser du pied dans l'arène politique depuis leur congrès de 1919, c'est-à-dire depuis vingt-cinq ans.

M. FRASER (Peterborough-Ouest): Et il n'y a pas encore eu de touché.

L'hon. M. ROWE: Lorsqu'il s'agira de mettre en vigueur ce programme plus stable, il sera dans l'intérêt commun de tous les corps législatifs, sans se soucier de considérations politiques, de l'appliquer pour le plus grand bien de la santé et du bien-être de la nation, dessein dont on ne saurait guère contester l'opportunité. Pourquoi limiter la question de la santé publique au domaine fédéral puisque, à l'origine, l'Acte de l'Amérique britannique du Nord en prescrivait autrement? Nous nous rendons compte que nous sommes au seuil d'une ère nouvelle et que, la guerre finie, il y aura un plus grand besoin de services d'hygiène et de bien-être. Faisons donc face à la situation une fois pour toutes dès maintenant, afin qu'on s'occupe de l'avenir.

Je ne me propose pas de critiquer en détail le budget ni les nombreuses erreurs qui ont été commises dans l'administration du budget de l'an dernier, ni les membres du Gouvernement qui se trouvent à votre droite, monsieur l'Orateur. Toutefois, je crois qu'il est de mon devoir, puisque je préconise des principes réellement conservateurs-progressistes, de donner un avertissement au sujet des tendances de la présente administration. Je désire donc limiter mes observations à la tendance vers la direction bureaucratique, la dispersion de nos forces, les impôts excessifs, les dépenses effrénées que l'on encourt et la disparité des prix des produits agricoles.

La ligne de conduite suivie par le Gouvernement sous ce rapport enraye l'entreprise individuelle et ouvre la voie à la régie d'Etat. Par pur patriotisme, notre peuple s'est soumis aux régies, aux règlements, aux contraintes et aux restrictions afin d'aider le Gouvernement à accomplir la tâche monumentale qui lui incombe. Toutefois, notre peuple compte que l'on maintiendra ces régies bureaucratiques au minimum même pendant la guerre et il s'attend certainement à ce qu'elles disparaissent après la guerre si la liberté du temps de paix doit être restaurée dans ce pays. La loi des mesures de guerre revêt l'exécutif de pouvoirs presque illimités, au point que, même s'ils peuvent se justifier temporairement à cause des exigences du conflit, ils n'en restent pas moins une menace pour nos institutions démocratiques. Les droits du Parlement ont été longtemps à la mode en cette enceinte, et le premier ministre actuel (M. Mackenzie King)

était un des plus forts dénonciateurs de cette pratique fautive de l'administration par décrets ministériels. Jeune député, je trouvais une source d'inspiration dans ses paroles, mais je dois ajouter que sa conduite m'impressionne bien moins aujourd'hui.

Une VOIX: Il a perdu de son éclat.

L'hon. M. ROWE: "Il a perdu de son éclat", dit l'honorable député. Comme il est loin aujourd'hui de mettre en pratique ses belles paroles du passé! Il y a longtemps déjà, mais il se le rappelle, il demandait de mettre fin à l'administration par décrets ministériels, pratique qu'il disait contraire au gouvernement représentatif. J'admets qu'en temps de guerre, un certain enrégimentement s'impose, mais il devient alarmant de voir les fonctions des Communes reléguées à ces chambres secrètes de l'édifice de l'est où des ministres fatigués, inquiets, accordent chaque jour de nouveaux pouvoirs exécutifs à des commissions irresponsables envers le peuple comme envers le Parlement. L'administration par décrets ministériels est devenue la pratique courante. Maintes fois on en abuse en ne se limitant pas au domaine militaire, mais en modifiant des lois de portée purement civile, et cela à un moment où les ministères se hâtent d'abandonner leurs fonctions à un simple groupe de bureaucrates.

Autrefois, les impôts occupaient la première place en cette Chambre et notre population savait à quoi s'en tenir. Chacun était au courant de l'assiette de l'impôt. Sous le nouveau régime, l'industrie se voit imposer des centaines et des centaines de modifications fiscales et cela de façon si soudaine que cela en devient révoltant.

Le Gouvernement a adopté plus de 45,000 décrets ministériels depuis le début de la guerre et l'honorable député qui siège en arrière de moi me dit qu'il en est arrivé une autre brassée de l'édifice de l'est aujourd'hui même. On a adopté décret sur décret au mépris croissant des droits du Parlement. Chaque jour de la session nous en offre 25 nouveaux. Plusieurs hommes très compétents s'évertuent à appliquer cette régie bureaucratique établie par le Gouvernement. Je n'en dirai pas plus long pour le moment au sujet de l'excellent caractère de ces régisseurs. Toutefois, aux termes de la loi des mesures de guerre, la Commission des prix et du commerce en temps de guerre accorde chaque jour, à diverses entreprises, des permis d'exploitation sans précédent. Ce nouvel élément d'incertitude à un moment où personne ne connaît le programme tarifaire du Gouvernement et où un si petit nombre comprennent ses lois fiscales porte le coup de mort à la confiance aux autorités, si nécessaire au pro-